

Cour d'assises

Djamel Bouokkaz condamné à 14 ans de réclusion criminelle pour la mort du vigile de Saussay

SAUSSAY FAITS DIVERS JUSTICE

Publié le 22/02/2017 à 19h54



La cour d'assises a rendu son verdict © Fily Michel

Djamel Bouokkaz a été condamné à 14 années de réclusion criminelle, ce mercredi 22 février 2017, pour le meurtre de Mamadou Keita en juin 2014 devant la discothèque Le One à Saussay. L'avocat général a émis un doute sur l'intention homicide.

On a beaucoup parlé d'angle de tir, en ce mercredi 22 février, lors de la dernière journée du procès de Djamel Bouokkaz devant la cour d'assises.

La veille, l'expert balistique de l'IRCGN de Pontoise avait expliqué par le menu, le maniement du fusil de chasse utilisé par l'accusé et évoqué un angle de tir "d'environ 10° vers le bas" lors du coup de feu mortel. Une démonstration qui a instillé le doute dans l'esprit de l'avocat général au moment de ses réquisitions. "L'angle de tir, me fait douter de cette intention homicide, le canon était manifestement dirigé vers le bas."

Pour autant, l'avocat général est resté sur sa faim. "On attendait plus que "oui", "non", "je ne sais pas" dans les réponses de Djamel Bouokkaz." L'avocat de l'autre vigile, Me Lebailly, déplore pour sa part qu'"il n'y ait pas de remise en cause. Nous n'aurons pas de réponse".

"Relation toxique"

Du côté des avocats de la défense, on s'est attardé sur la "relation toxique" entre l'accusé et son ex-compagne Pamela. Pour Me Touitou "Je pense que dans la vie qu'elle a menée avec M.Bouokkaz, il y avait un jeu sulfureux: elle sait ce que c'est que l'amour quand lui ne le sait pas. Elle a joué avec le feu, celui qui s'est brûlé c'est Djamel Bouokkaz."

Son confrère Me Vey insiste : "Celui qui veut tuer sait comment on tue, et ne tire pas aussi bas. Je vous demande de faire cet effort, celui d'aller vers l'accusé."

Les jurés ont suivi les réquisitions de l'avocat général en condamnant Djamel Bouokkaz à 14 ans de réclusion criminelle, mais en requalifiant les faits en violences avec arme ayant entraîné la mort.

Yves Le Calvez